



VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

Direction Voirie Environnement
Service Administration Générale et gestion du Domaine Public
Courriel : accueil.voirie@mairie-vitry94.fr Téléphone : 01 46 82 82 15

DEMANDE D'AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Saillies fixes permanentes (balcons, balcons couverts, vérandas, marquises, auvents, corniches d'entablement, de devantures)

Saillies mobiles permanentes (bannes devant façades, marquises ou auvents)

DEMANDEUR

NOM – Prénom :

Adresse :

Qualité du demandeur (à préciser) :

Coordonnées Tél. domicile : _____ Port. : _____

Courriel : _____

POUR LE COMPTE DE

Nom:

Adresse de la Société :

Coordonnées : Tél. domicile : _____ Port. : _____

Courriel : _____

Adresse de facturation :

Code Postal / Ville :

NATURE DE L'OCCUPATION

Adresse (numéro et voie) :

Nombre de balcon /___/ Ouvert Fermé Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Nombre de balcon /___/ Ouvert Fermé Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Nombre de balcon /___/ Ouvert Fermé Longueur :m Largeur :m Surface :m²

PIÈCES ET RENSEIGNEMENT A FOURNIR

- Plan de situation ou un plan cadastral permettant de localiser le bâtiment,
- Une vue en coupe de la façade du bâtiment cotée ou à l'échelle montrant les dimensions de la saillie, sa hauteur par rapport au sol, la largeur du trottoir au droit de la saillie,
- Une vue en plan cotée ou à l'échelle où figure les dimensions de la saillie (profondeur, largeur)
- Une copie de l'arrêté d'autorisation de permis de construire
- Une copie du PCMI 5 fourni dans le dossier de permis de construire
- Une copie du Kbis de l'entreprise demanderesse le cas échéant

Toute modification doit obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle demande

DROITS ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les droits et redevance d'occupation du domaine public sont actualisés chaque année par délibération du Conseil Municipal.

TARIFS 2025

- ⇒ Saillies fixes permanentes : 6.02 € le mètre superficiel par an
- ⇒ Saillies mobiles permanentes : 1.80 € le mètre superficiel par an

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Fait le ,

Signature du pétitionnaire :
(Cachet de la Société le cas échéant)

Pour toute saillie débordant sur les voies départementales,
une copie de votre demande sera transmise pour autorisation au :

**Conseil Départemental du Val-de-Marne - Hôtel du Département
Direction des Transports, de la Voirie des Déplacements
Service Territorial Ouest – 94054 CRETEIL Cedex
Tél. : 01 41 80 76 62**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

N° Enregistrement :

Avis : Favorable

Date :

Défavorable

Observation :

.....